



VERSAILLES

versailles@sgen.cfdt.fr - 01 40 90 43 31
23 place de l'Iris, 92400 Courbevoie



à Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles

Monsieur Le Recteur,

La CFDT vous avait sollicité lors du CSA du 27 février dernier au sujet du protocole « pour une entrée sécurisée en CP ».

Dans les Hauts-de-Seine par exemple, le protocole modifié a été transmis aux écoles le 14 novembre, avec une demande de passation de ces évaluations avancée de deux mois (en novembre et décembre).

Nous ne remettons pas foncièrement en cause ce dispositif, utile pour les élèves de grande section qu'il faut accompagner dans la perspective de l'entrée à l'école élémentaire. En revanche nous ne pouvons que nous insurger contre le calendrier imposé et remettre à nouveau en cause le choix de certains exercices proposés aux élèves de cet âge, à ce moment de l'année.

En effet, les délais sont bien trop courts pour permettre aux équipes de s'approprier collectivement ce nouveau protocole et d'organiser la passation. Dans votre réponse aux questions de notre organisation en février, il avait d'ailleurs été indiqué qu'une réactualisation du dispositif nous serait proposée dès la rentrée 2024, lors du premier conseil de rentrée des directrices et directeurs d'école. « Son appropriation par les équipes enseignantes en sera facilitée en conseil de cycle » nous précisiez-vous.

Nous nous étonnons que ce calendrier si contraint soit imposé alors que l'outil de traitement académique est encore en cours de conception....

En outre, nous vous avons déjà fait remonter nos doutes sur la pertinence de certains exercices. Pourtant, les items restent inchangés : à titre d'exemple, l'évaluation de la copie d'un mot en cursive était déjà hors de portée pour un bon nombre d'élèves en janvier. Cela le sera pour tous en novembre, puisque cet apprentissage n'a pas encore commencé dans nos classes de grande section.

Nous vous rappelons également que les progressions de nos collègues sont réfléchies et préparées bien en amont, et que les compétences évaluées dans ce protocole n'ont, pour la plupart, pas encore été abordées : la suppression syllabique, ou la reconnaissance des lettres en cursive demandent un travail préalable important, qui n'a pas été réalisé à ce stade de l'année.

Nous souhaitons également vous rappeler, comme nous le faisons en février dernier, que ce dispositif est extrêmement chronophage. Vous indiquez que 6h d'APC seront allouées à cette tâche uniquement pour les enseignants de GS or ce sont souvent tous les collègues de l'école (parfois même le RASED) qui sont mobilisés.

Le nombre d'items avait considérablement augmenté d'année en année jusqu'à l'an dernier. Vous nous aviez indiqué qu'il en serait tenu compte, et que les situations d'évaluation seraient conçues afin de pouvoir être intégrées à la pratique quotidienne de la classe. Et pourtant, rien ne change avec cette nouvelle version.

La préparation en équipe (harmonisation, explicitation des passations) et la préparation matérielle (le matériel de manipulation nécessaire est de plus en plus important) prendront toujours autant de temps et les passations individuelles représenteront toujours de 30 à 45 minutes par élève....

Certes, les équipes de circonscriptions sont mobilisées pour accompagner les collègues, mais contraintes elles-aussi par le temps, certaines ne peuvent prévoir ce temps d'échange qu'à partir de la deuxième quinzaine du mois de novembre....

Sur le plan purement pratique, pour certaines circonscriptions il sera impossible d'organiser la reprographie et de récupérer à temps les livrets de passation des élèves.

Enfin votre réponse du mois de février dernier concernant le caractère obligatoire de ces évaluations nous interroge également. Pour la CFDT, ce protocole doit rester un outil au service des équipes afin de pouvoir envisager de la remédiation au profit des élèves les plus fragiles au regard des prérequis du CP en français et en mathématiques. Elles doivent pouvoir s'en emparer en totalité ou en partie. Ce ne sont pas des évaluations nationales.

Nous vous avons alerté sur la signification de l'expression « enfant d'âge préscolaire » que vous employez dans votre texte d'accompagnement du livret de l'enseignant. Force est de constater que malgré notre alerte la rédaction reste identique cette année...

Pour toutes ces raisons, le Sgen-CFDT de l'académie de Versailles vous demande de laisser le choix aux équipes de s'emparer de cet outil d'évaluation selon leur propre calendrier et de leur faire confiance quant à sa mise en œuvre dans les écoles de l'Académie.

Veuillez croire, Monsieur le Recteur, à notre dévouement au service public de l'Éducation.



Claire Bonhomme

Secrétaire Générale du Sgen-CFDT de l'académie de Versailles

Sgen-CFDT de l'académie de Versailles

Place de l'Iris

92400 Courbevoie

Tel : 01 40 90 43 31

versailles@sgen.cfdt.fr